L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 MARS 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 3 MARS

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième :—L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif et par les encanteurs, la liste des lettres restant au bureau de la poste, annonces de banques et de compagnies d'assurance et les départs de bateaux et de navires et autres.

A la troisième page—Matières à lire. Annonces de compagnies d'assurances et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par J. B. Creuzé, coin Passage de la Bourse et Conti Meubles

Par H. Ewan & Marks au No 32 de la rue de Chartres—marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers, chapeaux, etc.

Par D. E. Morphy, dans l'entrepôt Home, rue Fulton Annexe.

ARRIVEE DU GUIDING STAR.

Le steamer *Guiding Star*, capitaine Knapp, qui avait passé la barre à midi, hier, est arrivé hier soir à onze heures. On trouvera dans notre édition du soir reproduite à la seconde page la liste de ses passagers.

ARRIVEE DU CROMWELL.

Ce steamer est entré dans le port vers une heure, venant de New York, qu'il a quitté le 22 février. Il apporte les malles, un fort chargement et des passagers dont on trouvera les noms à la page anglaise. Le *Cromwell* a rencontré l'*Evening Star* à 400 milles du cap Hatteras allant à New York. Un navire et un brick étaient échoués sur les récifs de la Floride, et recevaient des secours de nombre de bateaux de sauvetage.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS

50 ou 60 personnes tuées ou blessées

On nous a rapporté hier soir que dans la journée, vers midi, la locomotive du train des Opelousas, venant d'Algier, avait déraillé entre le bayou des Allemands et la station Butte, qu'une terrible collision avait eu lieu entre les wagons de la tête du convoi et les wagons de la queue, et qu'on supposait qu'environ 50 ou 60 soldats avaient été tués ou blessés. Les soldats, a ce qu'il paraît, occupaient les chars de devant qui ont eu à supporter toute la violence du choc, tandis que les wagons de derrière ont comparativement peu souffert.

Aucun des passagers qui s'y trouvaient n'a été, dit-on, grièvement blessé.

ENRÔLEMENT—On trouvera dans nos annonces un ordre relatif aux personnes qui ne se sont pas conformées à l'ordre d'enrôlement No 1, émis le 29 octobre 1864 par le quartier général du Département du Golfe. Ces personnes sont prévenues, qu'à partir du 1er courant, qui a cinq jours pas ou certificat montrant qu'il a été conformé au susdit ordre, qu'il soit resté dans le passage ou résidant à demeure, sera sujet à être arrêté et puni. Les personnes qui arrivent en cette ville, et qui sont entre les Ages de 18 à 45 ans, doivent aussi se rapporter pour être enrôlées, au vieux Bureau établi rue Perdido No 25, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

EUROPE.

Ouverture du Parlement anglais.

DISCOURS DE LA COURONNE

Mylords et Messieurs,

Nous avons l'ordre de vous assurer que Sa Majesté éprouve une grande satisfaction en ayant encore reçu des preuves et de l'unité de son parlement.

Les négociations dans lesquelles l'empereur d'Abyssinie et le roi de Prusse avaient engagé avec le roi de Dahomey, ont été terminées par un traité de paix; et les communications que reçoit Sa Majesté des puissances étrangères, lui font concevoir l'espoir bien fondé que la paix ne sera troublée aucune nouvelle perturbation dans la paix de l'Europe.

La guerre civile dans l'Amérique du Nord continue encore malheureusement. Sa Majesté reste fermement neutre entre les parties belligérantes, et elle ne regrettera de le voir se rétablir amicalement.

Un différend sérieux entre son souverain a violé les droits accordés par traité à la Grande Bretagne et à certaines autres puissances, et le gouvernement japonais n'ayant pu le forcer à renoncer à ses prétentions illégales, les agents diplomatiques et les consuls unis de la Grande Bretagne, de la France, de la Hollande et des Etats Unis d'Amérique, ont tenté une opération combinée dans le but d'assurer les droits que leurs gouvernements respectifs avaient obtenus par traité. Cette opération a été couronnée d'un succès complet, et le résultat a donné sécurité au commerce étranger, et une nouvelle force au gouvernement japonais, avec le quel les relations de Sa Majesté sont amicales.

Des documents de ce sujet seront mis sous vos yeux.

Sa Majesté regrette que le conflit avec quelques tribus indigènes de la Nouvelle Zélande ne soit pas encore terminé, malgré les efforts heureux des forces régulières de Sa Majesté, aidés par les troupes levées dans la colonie qui paraît la soumission de plusieurs tribus jusqu'ici en révolte qui sont encore sous les armes ont été informés des conditions équitables auxquelles leur soumission devait accepter.

Sa Majesté a éprouvé une grande satisfaction de donner sa sanction à la réunion d'une conférence de délégués de ses diverses provinces de l'Amérique du Nord, qui, sur l'invitation du gouverneur général de Sa Majesté, se sont assemblés à Québec. Ces délégués ont adopté des résolutions ayant pour but une union plus étroite de ses provinces sous un gouvernement central. Si ces résolutions sont approuvées par les législatures provinciales, un projet de loi vous sera soumis pour mettre à exécution cette importante mesure.

Sa Majesté se réjouit de la tranquillité générale de ses possessions indienne, mais Sa Majesté regrette que des outrages longtemps prolongés à des personnes et à des propriétés des sujets de Sa Majesté, et pour lesquels on ne pouvait obtenir satisfaction, aient rendu nécessaire l'emploi de la force pour obtenir satisfaction de ceux qui se déclaraient par l'avoir.

Sa Majesté regrette vivement la catastrophe qui a récemment causé une grande perte de vies et de propriétés à Colombo et sur d'autre points de l'Inde. Prompte assistance a été donnée par les employés du gouvernement, et de généreuses souscriptions ont eu lieu dans diverses parties de l'Inde, pour soulager les souffrances qui en ont été la suite.

Assurance de la Chambre des Communes :

Sa Majesté a prolongé de vous soumettre les budgets pour l'année suivante.

Il a été préparé avec beaucoup d'attention sous le rapport de l'économie, et avec tous les soins nécessaires pour rendre efficaces les divers services publics.

Milords et Messieurs,

Sa Majesté vous ordonne de vous informer que la condition générale du pays est satisfaisante, et que le revenu réalisé le total auquel il avait été estimé. Les dépenses qui excèdent quelques uns des districts manufacturiers a grandement diminué, et l'état passé pour encourager les travaux publics dans ces districts, a eu d'utiles résultats.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Irlande a eu sa part dans les avantages que donnent les riches récoltes; le commerce et les manufactures prennent chaque jour de l'extension dans cette partie du royaume. Différentes mesures d'utilité publique seront soumises à votre appréciation.

Vous aurez à voter sur des bills tendant à la consolidation de toutes les cours de loi et d'équité, ainsi que leurs différents bureaux; dans un arrangement convenable; Si Majesté compte que cela mettra un terme aux inconvénients et aux lenteurs qui se font sentir dans l'administration de la justice.

L'important travail de la révision des statuts législatifs, déjà parvenu à une considérable extension par des mesures du parlement, sera complété par un bill qui vous sera soumis. Sa Majesté espère que ce travail aidera puissamment à la formation du Digeste de la loi.

Vous aurez aussi à voter sur des bills concernant l'amendement des lois relatives aux brevets d'invention, et tendant à conférer aux cours des comtés une juridiction équitable dans des causes où il s'agit de sommes de peu d'importance.

Vous serez également invités à donner votre concours pour rendre effectives certaines recommandations faites à la chambre des communes, après enquête ordonnée par le parlement en sujet des lois réglementant les secours apportés aux classes pauvres.

I. vous sera présenté un bill préparé d'après le rapport de la commission d'enquête sur les écoles publiques. Sa majesté a ordonné qu'une autre commission d'enquête examinât la situation des écoles industrielles et autres d'Angleterre, qui n'ont pas été comprises dans les récentes enquêtes relatives à l'éducation des classes ouvrières.

Sa Majesté remet avec la plus entière confiance à votre sagesse et à vos soins, les grands intérêts du pays et elle prie avec ferveur le Très-Haut de faire descendre ses bénédictions sur vos délibérations, afin que vous puissiez arriver à ce qui fait l'objet de la constante sollicitude de la reine, c'est à dire, la prospérité et le bonheur de son peuple.

VICTOR-EMMANUEL A FLORENCE.

Le roi d'Italie est définitivement installé à Florence.

Son départ de Turin a eu lieu dans les circonstances les plus tristes. L'esprit municipal et puissamment développé par le système gouvernemental des anciens Etats italiens, s'est trouvé froissé par le rêveil de l'esprit national, et à Turin, on s'accoutumera difficilement à n'être plus que la seconde ville d'un grand royaume, alors que durant des siècles on avait été ville capitale. La est la cause des manifestations bruyantes auxquelles ont pris part des hommes appartenant à toutes les classes de la société, ouvriers, bourgeois, ouvriers, étudiants, et dont quelques unes ont nécessité l'intervention de la force armée.

La *Stampa*, feuille ministérielle, se livre aux réflexions suivantes :

" Le roi d'Italie est déjà à Florence, dans la nouvelle capitale du royaume. Il y a précédé de quelques jours le gouvernement, on le doit à ceux qui ont voulu lui rendre douloureux le séjour dans une ville qui était et est la plus chère à son cœur. Il serait certainement parti aussitôt après le soir du bal, lorsque ses invités lui ont été offrir, accueillis à coups de pierres dans la rue, et beaucoup forcés de retourner sur leurs pas; il a cependant attendu quelques jours, jusqu'à ce que ceux qui ont le droit de parler au nom de la ville eussent délié la population de toute complicité avec ceux qui s'étaient portés à des actes aussi blâmables.

" Les hommes qui avaient le droit et le devoir de prendre cette initiative en ont rien fait. Le prince auquel l'Italie et ses qualités ont donné une source capitale, ne pouvait demeurer dans celle où la majesté de la couronne avait été outragée et où personne ne paraissait se douter de la gravité de cette atteinte.

On écrit également de Turin, le 3 février :

" Ce matin, de bonne heure, le roi Victor-Emmanuel quittant l'antique résidence de sa dynastie, est parti pour Florence, accompagné avec lui que les officiers de sa maison militaire qui étaient de service. Il ne reviendra pas. Partant roi de Piémont, il a rencontré une procession qui portait le Saint Sacrement. Le roi d'Italie a fait arrêter sa voiture, et était agenouillé, il a reçu la bénédiction du prêtre qui représente le Pontife. Tel est le dernier acte que Turin a rappellera du roi Victor Emmanuel Dorénavant, les actes du gouvernement porteront la date de Florence. Ce transfert de la capitale est donc un fait accompli par surprise et à l'improviste. Le général Della Rocca laisse le commandement de la division territoriale, le général Ciaffini est appelé à le remplacer. Ce dernier arrivera demain matin. Il y a eu cependant quelque émotion parmi la population, mais elle n'a pas donné lieu à aucun désordre grave. Le départ a été favorisé par un temps magnifique."

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Nous lisons dans l'*Internationale* :

On annonce que M. de Sauix ministre plénipotentiaire en disponibilité, serait envoyé à Washington, en remplacement de M. de Chasteurand, qui se retire. Il ne paraît pas disposé à accepter ce poste auquel il a été récemment élevé.

M. Des Kmarts, précédemment consul général de France à la Havane, est nommé consul général à Beyrouth.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

XXXVII

—Le barbare reprend que nous allons arriver à un passage fort dangereux, fit observer sir Richard.

—N'importe, il est évident pour moi que de que Narain Seapoy aura remporté que, de vidée, quelque butte de pochour, il se remettra à ses trousses.

—Encore l'ai Valentin.

—Toujours. D'abord il aime Juliette, et quand on l'aura dit cet age et de ce cœur c'est en mettant sur ses traces de la, le diable ne l'en arrachera pas. Et puis c'est coupe de cravache.....

—Et ces coups de sabre, monsieur Noveal ! il a reçu, et beaucoup forcé de retourner sur leurs pas, il a cependant attendu quelques jours, jusqu'à ce que ceux qui ont le droit de parler au nom de la ville eussent délié la population de toute complicité avec ceux qui s'étaient portés à des actes aussi blâmables.

" Les hommes qui avaient le droit et le devoir de prendre cette initiative n'en ont rien fait. Le prince auquel l'Italie et ses qualités ont donné une source capitale, ne pouvait demeurer dans celle où la majesté de la couronne avait été outragée et où personne ne paraissait se douter de la gravité de cette atteinte.

On écrit également de Turin, le 3 février :

" Ce matin, de bonne heure, le roi Victor-Emmanuel quittant l'antique résidence de sa dynastie, est parti pour Florence, accompagné avec lui que les officiers de sa maison militaire qui étaient de service. Il ne reviendra pas. Partant roi de Pô. Il a rencontré une procession qui portait le Saint Sacrement. Le roi d'Italie a fait arrêter sa voiture, et était agenouillé, il a reçu la bénédiction du prêtre qui représente le Pontife. Tel est le dernier acte que Turin a appellera du roi Victor Emmanuel Dorénavant, les actes du gouvernement porteront la date de Florence. Ce transfert de la capitale est donc un fait accompli par surprise et à l'improviste. Le général Della Rocca laisse le commandement de la division territoriale, le général Ciaffini est appelé à le remplacer. Ce dernier arrivera demain matin. Il y a eu cependant quelque émotion parmi la population, mais elle n'a pas donné lieu à aucun désordre grave. La journée de 4 février 1864 occupe une très importante place dans l'histoire de l'Italie, et en cire plus dans celle de la maison de Savoie Prince belle du milice être heureuse et prospère à l'Italie.

☞ **Faites relier des livres, des cahiers de musique, des albums &c. A LA PLUME DE BRONZE.**

☞ ***Maison Francis Bouvain.***—La maison FRANCIS BOUVAIN, No 62 rue Bourbon, a un grand et magnifique assortiment de papeterie et d'articles de bureaux. Elle se charge également de travaux d'imprimerie de reliure, et expédie à domicile toute commande pour la ville. Les articles que vend M. Bouvain sont tous de qualité supérieure et parfaitement garantie.

LEGISLATURE.

2 mars.

SÉNAT.—Le comité des améliorations intérieures présente un rapport concernant le desséchement. Le rapport est envoyé à l'impression.

M. Montamat présente une résolution pour l'ajournement de la Législature, *sine die*, lundi, 6 du courant, à 10 heures du soir. La motion de suspendre le règlement pour lire la résolution est rejetée.

Une autre résolution de M. Montamat pour autoriser le Président à lancer des mandats d'amener contre les membres absents est déposée sur la table après un vote de 13 contre 6.

Une résolution pour mettre en liquidation le chemin de fer du Golfe du Mexique est lue et référée.

La résolution de la Chambre invitant le général Herbert à haranguer l'Assemblée Générale à l'occasion de l'inauguration du gouverneur Wells est adoptée après un amendement proposé dans le but à rendre l'invitation collective pour le général Canby et le général Herbert.

Des comités sont nommés pour prendre les ordres du général Herbert.

Le comité est nommé pour prendre les ordres du général Herbert.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Bree explique sa raison pour laquelle il a proposé un ajournement à 6 heures. L'honorable membre se plaint de ce que la délégation de la Louisiane n'ait pas encore été reconnue au Congrès et c'est pour cela qu'il a jugé convenable de s'opposer jusqu'à l'époque où la situation de l'Etat serait définie. La résolution d'ajournement est rejetée.

M. Loeber donne avis qu'il présentera un acte pour fixer et régler la charte de la compagnie de chemin de fer du Sud Ouest.

M. Block donne avis qu'il présentera un acte pour punir la trahison et pour confisquer certaines propriétés immobilières dans l'Etat de la Louisiane.

Sur motion de M. Mitchel le bill relatif aux districts des juges de paix et constables dans tout l'Etat est mis en discussion et envoyé à la cuisine pour la troisième lecture.

Les lois relatives aux bureaux de poste et au bureau de terre sont lus une première fois.

Le bill de M. Lewis pour priver de leurs immunités et de leurs franchises toutes les personnes qui, ayant occupé des places sous le gouvernement confédéré ne se seront pas conformées à la proclamation d'amnistie, a donné lieu à de sérieux débats. Ce bill a été finalement rejeté.

La Chambre donne son concours à l'amendement du Sénat concernant l'invitation faite au général aux à l'occasion de l'inauguration du gouverneur Wells.

La Chambre s'ajourne ensuite à samedi, à 10 heures du matin.

☞ **Achetez du papier, des plumes des crayons, de l'encre, des livres de comptes &c. &c. A LA PLUME DE BRONZE**

☞ **MM. ANDREWS et McBETH**, 67, rue Canal debit, ayant fourni le cautionnement requis pour le filtre à emplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis à vis du public, sont désignés par le nom Sheldon Sturgeon, chef du recrutement et assistant-maréchal-prévôt, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui s'adresseront à eux dans ce but.

LA FRANCE AU MEXIQUE.

Nous lisons dans le *Mémorial Diplomatique* du 28 janvier :

Dans notre numéro du 4 septembre 1864, nous annoncions qu'il avait été tenu à Mexico, le 24 juillet, un conseil de guerre sous la présidence de l'archiduc Maximilien, auquel assistaient le général Bazaine et un capitaine de vaisseau français envoyé par le commandant de la station navale de Vera Cruz. Il n'y eut occupé, ajoutions-nous, d'arrêter un plan de campagne destiné à mettre un terme à la guerre civile, et à purger le pays des bandes de guerrilleros qui infectent encore les territoires dépendants du centre de l'empire. Les opérations des armées de terre devaient être secondées par le concours des forces navales sur la côte. La France soutiendrait dans les parages du Mexique, tant sur le golfe, Atlantique que sur le Pacifique. Toutes les forces disponibles devaient être mises sous les ordres du général Bazaine, qui prendrait le commandement en chef. On a envoyé en Europe la reconnaissance du bâtiment fait la cause, et le départ des troupes recrutées en Autriche et ailleurs pour le service du nouvel empire."

Nous avons eu devoir rappeler ce passage de nos correspondances de Mexique expliquant très clairement le but et la portée d'une expédition à laquelle les journaux étrangers se plaisent depuis quelque temps à mêler des bruits de cessions territoriales à la France et de mutilissement.

Pour démontrer l'absurdité de ces bruits, qui vont jusqu'à prétendre que la Sonora allait, en vertu d'une convention spéciale, être cédée au gouvernement français en payement de ses sujets créances, nous nous bornerons à faire observer qu'au moment de son avènement, le 10 avril 1864, l'empereur Maximilien a prêté, entre les mains de la députation mexicaine, le serment de maintenir l'intégrité de l'empire. Ce n'est pas un prince comme le souverain actuel du Mexique qui faillira jamais à la foi jurée.

En ce qui concerne les créances de la France, tout le monde sait qu'elles ont été efficacement sauvegardées par la convention signée à Miramar le même jour, et que jusqu'ici le gouvernement mexicain a loyalement et consciencieusement observée; témoin les envois réguliers de sommes qui sont versées chaque mois au Trésor impérial de France.

Nous avons donc lieu de croire que les bruits colportés sur la prétendue cession temporaire de la Sonora proviennent de la connaissance incomplète et incomplète d'un vaste projet d'exploitation internationale des riches mines de cette province dans le but principal d'autoriser cette exploitation de toutes les garanties d'ordre et de sûreté. Ce sont ces garanties qui ont jusqu'ici manqué à toutes les entreprises d'exploitation des mines de la Sonora, et dont le défaut a empêché l'essor naturel de cette intéressante ressources de richesse nationale. Nous espérons que le prochain courrier nous apportera des nouvelles qui nous permettront d'entrer à ce sujet dans de plus longs détails.

MARCHÉ AUX ESCLAVES.

Jefferson City, 3 mars.

Arrivé hier, 178 bœufs, 69 cochons, 1v reçus à bail et 208 veaux. Vendu, 143 bœufs, 65 no 1ous, 52 moutons à vaches à lait et 45 veaux. A vendre, 574 bœufs, 269 cochons, 103 moutons 92 vaches à lait et 248 veaux.

Bœufs de Ouest, 1re qualité, par lb. net	—	8 —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité par lb. net	—	7 —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité par lb. net	—	6 —
Bœufs de l'ouest, 1re qualité, par 100	6	00 à 10
Bœufs de l'Ouest, de qualité, par tête	60	00 à 75 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	40	00 à 50 00
Bœufs de Texas, 1re qualité, par tête	—	à 70 —
Bœufs de Texas, 2e qualité, par tête	—	à 50 —
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	—	à — —
Bœufs de Texas qui laboureront, par tête	—	à — —
Cochons par lb	15	à 18
Moutons, par tête, en lots	3	00 à 10 —
Veaux à vendre par tête	5	00 à 10 —
Veaux de lait par tête	25	00 à 30 —
Veaux en lots, par tête	15	— à 18 —
Veaux à [illegible]	11	00 à 20 —

☞ **Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le deuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.**

☞ **Faites imprimer des cartes, factures, reçus, circulaires, livres, pamphlets, affiches, A L'ESPRIT-SERVIS DE LA PLUME DE BRONZE**

Nouvelle Orléans, 1er mars 1865.

☞ Nous soussignés autorisés à acheter et à recevoir des dépêches pour nos lieu à l'Hôtel Saint Charles MERRILL huit mars 1865 à six heures du soir.

2 mars—3 d

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 2 mars.

La semaine a commencé sous les auspices les plus favorables. Le mouvement des affaires a été très actif, et les transactions ont été considérables. Le coton a été vendu 1100 balles. Les trois actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Crescent* ont été vendues à 104 par action. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Home* ont été vendues à 95. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Louisiana* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Mississippi* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Orleans* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Union* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Western* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Commercial* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Crescent City* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Delta* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Equitable* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Firemen's* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Gulf* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Home Mutual* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Howard* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Lafayette* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Louisiana* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Mechanics'* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Merchants'* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Metropolitan* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Mutual* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Orleans* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Pelican* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Phoenix* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Republic* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Southern* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Union* ont été vendues à 100. Les actions de la compagnie d'assurances contre le feu *Western* ont été vendues à 100.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS.
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 BURNT CURRENCY 15
Voir le *True Delta*, de 9 heures du matin à minuit, en vente.
1er—3m

Nlle Orléans, 2 mars 1865.

A la réunion extraordinaire des actionnaires de la Compagnie de Navigation à Vapeur Mississippi et Mexique, tenue ce jour, il a été résolu que la dissolution de la dite compagnie aura lieu à partir de ce jour.

En conséquence, les actionnaires sont requis de se présenter au bureau de la compagnie, No 18 rue Carondelet, pour la liquidation de ses affaires.

Par ordre du Président,
THOMAS CHANTAMAT
Secrétaire de la susdite Société.

J. D. CHAMPOMIER,
LOUIS GASTINEL,
E. DELAUP,
S. MITHOFF,
JOS. G. RAUM,
Commissaires de la susdite Société.

S. M. FOULD,
R. E. BROOKS,
DEB. HOWES,
JOS. B. LABORDE,
Comité nommé dans l'assemblée générale.

3 mars—3 d 4 — m 4 —

NOUVEAUX MÉDICAMENTS.
INJECTION ET LIQUEUR.
Pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et les écoulements de toute nature, quelqu'ancienne qu'ils soient.
PAR LE BISHOP DEPARATIF
pour la guérison des dartres, boutons, ulcères, etc, funeste conséquence des maindies secrètes.
Liqueur anti-rhumatismale.
En vente par R. HATTIER, pharmacien,
Succ de encoignure Dauphine et St Pierre
Jan 27

FOIRE

Au profit de l'Asile de Ste-Croix.

L'OUVERTURE de la susdite foire aura lieu LUNDI PROCHAIN, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Opéra.

Ordre d'Embarquement No 2.

Bureau du Surintendant du service de Recrutement Volontaire

Et Bureau du Maréchal Prévôt général et assistant, Etat de la Louisiane et Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1865.

Le Général commandant le Département du Golfe a ordonné que les hommes ci-dessous désignés, qui ont été conscrits et qui ont refusé de se rendre à leurs corps, ou qui, après avoir été arrêtés et punis, ont refusé de rejoindre leurs corps, soient immédiatement embarqués pour le service actif, et qu'ils soient mis à la disposition du Maréchal Prévôt général, pour être transportés à leurs corps respectifs.

Les hommes ci-dessous désignés sont informés qu'après leur arrivée à leurs corps respectifs, ils seront traités avec sévérité, et qu'ils seront punis de la manière la plus sévère, s'ils ne font pas preuve de la plus grande diligence dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires.

Les officers commandants de régiments sont requis de faire connaître immédiatement au Maréchal Prévôt général, la réception des hommes ci-dessous désignés, et de faire rapport de leur conduite dans leurs corps respectifs.

Les officers commandants de régiments sont également requis de faire connaître immédiatement au Maréchal Prévôt général, la désertion de tout homme ci-dessous désigné, qui, après avoir été arrêté et puni, déserterait de nouveau.

Les officers commandants de régiments sont